

M^{me} Nelly Durand Maurice

Mairie de Valergues
ARRIVÉE LE :

23 JAN. 2019

BUREAU DU COURRIER

Valergues 16 janvier 2015

Monsieur Le commissaire enquêteur

Propriétaires de parcelles situées à l'ouest de la commune (chemin des Lognes) je constate que mes terrains qui étaient en zone de constructions future sont classés en agricole alors que d'autres parcelles sur la commune sont restées constructibles (A02 le Berbian)

- En regardant le plan général de la commune nous pouvons constater que la commune s'est étendue en suivant des axes structurants orientés est-ouest (RD 105 vers le Berbian) Il paraît logique de garder cette orientation en poursuivant l'urbanisation derrière le hameau G Brassens (les Lognes)

- Il est à remarquer que la zone chemin des Lognes est inscrite au PADD mais que M^{me} le Maire a délivré des permis de construire sur une parcelle servant d'accès à cette zone (ancien POS) anticipant le résultat de l'enquête publique sur le PLU De plus suite aux travaux de la LGV le chemin des Lognes bénéficie d'un accès sécurisé sur la RN 113

- Pour la zone A02 à l'est de la commune, nous constatons que cette zone est séparée du village par une zone inondable (Berbian) et donc accroît l'étalement urbain du village perpendiculairement aux axes structurants.

- Pour cette zone A02, elle sera la zone urbanisée la plus proche de l'usine d'incinération, usine contre laquelle M^{me} le Maire se bat pour réduire la capacité d'incinération.

Pour toutes ces raisons, coupure de zone A02 par rapport au village par une zone inondable, également de la commune perpendiculairement aux axes structurant, proximité de l'usine d'incinération (dans PADD il y a développement durable) éloignement des installations sportives, je demande que soit reconsidérée l'implantation des zones constructives futures sur des critères objectifs notamment environnemental et d'étalement urbain

Nous voulons aussi faire remarquer que le projet du PLU fait état d'une projection d'un développement à l'horizon 2030, nous avons pu constater en mairie que sur ce point plusieurs projets de lotis sont déjà déposés en mairie.

De ce fait une grande partie des terrains seront construits d'ici 3 ou 4 années et le village ne disposera plus à cette échéance de terrains constructibles disponibles

Pensant que nos remarques retiendront votre attention

Veuillez croire monsieur le commissaire à nos sincères salutations

H. Charon

M. Monast